



## INCROYABLE MAIS VRAI !

Nous apprenons que la direction du Centre Pénitentiaire de Bourg-en-Bresse envisagerait de demander aux agents ELSP de monter sur les toits des quartiers disciplinaire et d'isolement deux fois par semaine afin d'effectuer le contrôle d'éventuels colis.

Pour le bureau local **Force Ouvrière** **C'EST INACCEPTABLE !**



### UNE PRATIQUE ILLÉGALE ET DANGEREUSE

Nous rappelons qu'il est illégal d'exiger de personnels non formés, non équipés et non habilités qu'ils se mettent en danger sur le toit d'un bâtiment.

Absence de formation spécifique au travail en hauteur

Absence d'équipements de protection adaptés

Risque grave de chute et d'accident

Mise en danger délibérée des agents



### LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EST ENGAGÉE

En cas d'accident, la responsabilité de l'administration serait pleinement engagée.

FO refuse que les agents servent de variables d'ajustement ou pallient des manquements organisationnels.



### LE BUREAU LOCAL **FORCE OUVRIÈRE** DIT STOP !

NON à la mise en danger des agents

NON aux missions hors cadre légal

OUI au respect du droit du travail et des statuts

OUI à la protection des personnels pénitentiaires



Le bureau local **Force Ouvrière** exige l'abandon immédiat de cette directive et appelle l'ensemble des agents à ne pas accepter des ordres manifestement illégaux. La sécurité avant tout. Le respect des agents, maintenant.



La sécurité des personnels n'est pas négociable.

La prochaine étape serait-elle d'attraper les drones en vol pour palier à l'inefficacité des brouilleurs ?

*L'humour s'arrête là où commence le danger.*

*Le bureau local Force Ouvrière – Vigilants, mobilisés, pas dupes.*